

preuve.

Comme Gueffier, l'agent diplomatique, nous l'apprend, ce fut probablement le 17 mars 1652 lors du retour dans sa famille à Lyon, que Guillaume, sa mission accomplie, rapportera le précieux courrier du coadjuteur. Cette correspondance compromettante soigneusement mise à l'abri des regards dormait depuis lors dans les archives de la famille Charrier sans que quiconque n'en ait compris la signification. C'est au mois de mai 1862, soit plus de deux siècles plus tard, qu'elle est sortie soudainement de l'oubli. Elle fut remise par Louis Charrier de Sainneville à R. Chantelauze qui dut s'enfermer plusieurs mois avec pour seule cible la découverte de la clef du chiffre. A force de tri, de classements, de comparaisons et de déductions, il a découvert la clef permettant de lire toutes les lettres chiffrées qui n'étaient pas traduites par l'abbé et il a acquis la certitude qu'il s'agissait du courrier concernant l'affaire du chapeau, nous procurant ainsi un éclairage de toute première main sur cette page si trouble de l'histoire de France!

Le cardinal fraîchement promu ne comprend pas que le vent a tourné. Le pouvoir royal s'est affranchi de la guerre civile et ne tolère plus les prétentions et les subversions du prélat. Son incarcération sur ordre du roi le 19 décembre 1652 met un terme à son influence politique. Son évasion du château de Nantes le contraint à l'exil. Il ne réussira à regagner la France qu'en 1662<sup>1</sup> après avoir renoncé à son siège archiépiscopal de Paris. Préalable dont le roi a fait une condition incontournable assouplie toutefois d'une mesure de clémence pour le moins généreuse, lui accordant en échange l'abbaye de Saint Denis dont les bénéfices sont considérables.

Guillaume qui le suit dans cette errance subit le même opprobre de la part des autorités. Cinq ans après l'affaire du chapeau, le 18 septembre 1657, il est acculé à solliciter l'évêque gouverneur de Lyon pour obtenir de sa part l'autorisation de se rendre dans sa ville natale pour y régler des problèmes liés à *ses infirmités et à quelques affaires domestiques*<sup>2</sup>. Craignant d'être toujours sous la vindicte du pouvoir, il s'inquiète que son attachement au cardinal de Retz ne rende l'honneur de la protection du gouverneur plus difficile à obtenir. Pour convaincre le dignitaire, il l'assure de son profond respect en protestant que son attitude sera celle d'un particulier qui ne s'occupe qu'à ses affaires. Nous ignorons si cette habilitation lui fut concédée cependant, ce courrier posté de Trente prouve qu'à cette date il vit encore en exil. Revenu en 1662 dans les malles du

---

1 Après la mort de Mazarin décédé en 1661.

2 Peut-être est-il question ici de la permutation de l'obédiencerie de saint Just contre le prieuré de la Salle?